

Un site qui exige la transparence publique

Toutes les informations des pouvoirs publics doivent légalement être... publiques.

Transparencia.be vous aide à les obtenir.

● **Martial DUMONT**

On le sait peu, mais en Belgique (comme dans le reste de l'Europe depuis 1995), la loi impose aux autorités publiques de fournir toutes les informations dont elles disposent quand les citoyens les réclament, et ce dans un délai de 30 jours : notes de frais des échevins, composition des cabinets, PV de réunion des conseils communaux, etc.

Évidemment, cette transparence, qui est depuis longtemps d'application dans les pays nordiques, a bien du mal à émerger chez nous.

Raison pour laquelle Christophe Van Gheluwe a créé il y a un peu moins de deux ans le site www.transparencia.be.

Également à l'initiative de cumuleo.be, ce citoyen engagé estime que la démocratie, c'est avant tout donner au public l'accès aux informations qui le concernent au premier chef.

« La loi le permet. Mais entre la théorie et la pratique, on s'aper-

çoit que chez nous, c'est juste catastrophique. Quand on réclame une information, les pouvoirs publics racontent souvent n'importe quoi où sont réticents à la fournir. »

La plateforme transparencia.be permet donc au citoyen de demander directement à l'autorité concernée un document ou une info. S'il n'obtient pas satisfaction dans le mois, il peut alors avoir recours à la Commission d'accès aux documents administratifs. Deux juges du Conseil d'État estimeront alors si oui ou non, le pouvoir public a le droit de faire de la rétention.

Presque tout est public

La question est : jusqu'où les pouvoirs publics sont-ils obligés de dévoiler la couronne ?

« Presque tout est public » explique Christophe Van Gheluwe. « Le spectre de restriction est très faible et ne concerne que des informations qui risquent de mettre la sécurité publique en péril ou des données à caractère purement personnel, comme le résultat d'évaluations. »

Actuellement, sur le site, 938 demandes ont été formulées auprès de 1138 autorités publiques (ASBL subsidiées, communes, provinces, sociétés de logement, etc.). C'est à la fois peu et beaucoup : dans

anglais whatdotheyknow.com qui a déjà enregistré 400 000 demandes d'informations. Der-

rière, transparencia.be arrive en seconde position.

On peut cependant se demander pourquoi, alors que la loi existe, si peu de personnes font la démarche de demande d'informations publiques. Et surtout : pourquoi les autorités sont aussi frileuses à les fournir.

« Simplement parce que les politiques et les autorités publiques ont tout intérêt à cacher les infos. Prenez les voyages : certains font de vrais déplacements privés financés par la collectivité et n'ont pas envie que ça se sache, estime le créateur du site. Pour eux, la transparence est un risque. »

Un brin pouja et populiste la démarche ? Christophe Van Gheluwe s'en défend.

« C'est le contraire : ce qui alimente le populisme et le poujadisme, c'est l'opacité. La transparence est par contre le meilleur moyen de lutter contre ça. Toute notre démarche est balisée, à commencer par l'Europe elle-même. Le but, c'est de restaurer la confiance nécessaire entre politiques et citoyens. La confiance dans les élus, c'est fondamental pour qu'une démocratie fonctionne. » ■

« Ce qui alimente le populisme, c'est l'opacité. Au contraire de la transparence qui le combat. »